

Versailles, le 16 novembre 2017

Objet : Cage de verre de la salle correctionnelle B - réactions du Barreau - Conclusions in limine litis



Mes chers Confrères,

Comme je vous l'ai indiqué la semaine dernière, le Barreau ne peut rester taisant suite à l'installation, en catimini, d'une cage de verre dans la salle B du Tribunal correctionnel.

Vous trouverez en pièce jointe un **modèle de conclusions in limine litis**, dont je vous remercie de faire usage systématiquement lorsque votre client sera amené à être jugé au travers de cette cage indigne.

Afin de faciliter la mise en forme des deux premières pages, selon que vous interviendrez en urgence ou non, notamment en comparution immédiate, les conclusions sont au format PDF, à compléter de façon manuscrite, et en version WORD à compléter de façon dactylographiée.

Lorsque vous soutiendrez ces conclusions, je vous suggère d'insister pour que le tribunal ne joigne pas l'incident au fond mais statue immédiatement, avant l'ouverture des débats, sur la demande de voir comparaître le prévenu à la barre.

N'hésitez pas à me tenir informé de toutes difficultés ainsi que des décisions qui seront rendues.

Par ailleurs, une assignation en référé expertise d'heure à heure est en préparation et je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Je remercie le Président de la commission pénale, Me Didier LIGER et les membres de la commission pour la rédaction des conclusions.

Je reste à votre écoute.

Votre bien dévoué.

Jean-Marc ANDRE
Bâtonnier de l'Ordre